

Mise à jour novembre 2011

Quelques pistes et leviers pour des actions croisées

△ **Document de travail**, en développement, présentant différents dispositifs (enveloppe budgétaire, appel à projets, action départementale ...) pouvant être mobilisés pour mettre en place des actions culturelles, sportives, éducatives, d'insertion à destination des publics cibles de la solidarité départementale.

Qu'ils soient dédiés ou non à la solidarité, ce sont des leviers possibles pour permettre à des publics en difficulté ou fragilisé une meilleure inclusion dans la vie sociale et l'exercice de leur citoyenneté au quotidien.

Il ne s'agit pas d'un catalogue d'actions *clé en main* mais d'une boîte à outils pouvant être activée pour construire ou accompagner des projets d'initiative locale ou départementale.

Talents Citoyens.....	2
Sac Ados.....	3
La Médiathèque départementale.....	4
Permis de musée/er.....	4
Fonds solidarité culture.....	6
Comptines.....	7
Centre départemental d'Archéologie.....	8
Actions culturelles.....	9
Ouvrez votre club : objectif 2012 !.....	10
Les Archives départementales.....	11
Guide des actions éducatives.....	12
Conseil Départemental des Collégiens.....	13
Dispositif de suppléance et remplacement dans les collèges.....	14
Contrat Unique d'Insertion dans les collèges	15
Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie.....	16
Appels à projets prévention santé.....	18
Appel à projets citoyenneté Personnes Agées / Personnes Handicapées	19
Parentalité/ Prévention.....	20
Accompagnement des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance	21

Talents Citoyens

**P
u
b
l
i
c**

Les jeunes de 12 à 25 ans

Pole

Réussites citoyennes

Engagement citoyen

Mission Jeunesse

Appel à projets

Didier DELACOURT, Chargé de Mission
Jeunesse

courriel : delacourt.didier@cg62.fr

tél. : 03 21 21 90 99

Jennifer MORVAN, Assistante

Présentation

Le projet trouve son origine dans les souhaits formulés par les jeunes lors d'une consultation « Jeunesse » menée en 2008 et dans la volonté du Département de mener une politique de soutien et d'accompagnement des initiatives des jeunes.

Les objectifs de Talents Citoyens sont de deux ordres :

Promouvoir une image positive de la jeunesse en soulignant sa capacité d'engagement au service des autres.

Encourager, soutenir et faire émerger la prise d'initiatives au service de la vie locale.

Mise en œuvre

En 2010, une trentaine de projets à dimension citoyenne ont été transmis à la Mission jeunesse. La plupart des jeunes ont été repérés par les Conseillers généraux. Les réseaux jeunesse du Département ont été également sensibilisés à la démarche des Talents Citoyens.

Une formule d'événementiel en deux temps a d'ores et déjà été retenue :

Un lancement à l'Hôtel de Département (dans l'hémicycle) auquel seront associés les élus et des lauréats.

Des remises de diplômes dans les territoires auxquelles seront associées les MDS et les MDDL.

Il est prévu de remettre un diplôme « Talent citoyen » ainsi qu'un chèque culture (d'une valeur de 62 euros) à titre de gratification à l'ensemble des jeunes repérés.

**P
u
b
l
i
c**

Les jeunes de 16 à 25 ans

P Réussites citoyennes

**T
e
s**

Mobilité autonomie

Mission Jeunesse

Appel à projets

Didier DELACOURT, Chargé de
Mission Jeunesse
courriel : delacourt.didier@cg62.fr
tél. : 03 21 21 90 99
Jennifer MORVAN, Assistante

annuel

Présentation

En 2011, le Département a décidé de faire bénéficier 450 jeunes de l'Opération Sac Ados.

Les objectifs sont multiples :

- Développer l'accès des 16-25 ans aux vacances, en ciblant notamment un public ayant moins d'opportunités.
- Favoriser la mobilité et l'accès à l'autonomie des jeunes à travers le montage d'un projet de vacances
- Acquérir une méthodologie de projet applicable dans d'autres domaines de la vie quotidienne : recherche de formation, accès à l'emploi.

Chaque bénéficiaire se voit remettre une bourse de 130€ sous forme de chèques vacances. Les jeunes sont acteurs et responsables du montage de leur séjour en vacances en autonomie ; c'est à eux de choisir une destination, un hébergement, d'élaborer un budget vacances et le cas échéant de trouver un financement complémentaire.

Après une expérimentation réussie en 2009, puis le départ de 359 jeunes sur un semestre en 2010, l'opération a été reconduite avec 395 départs en 2011

La mise en œuvre de l'opération s'effectue grâce au partenariat noué avec un réseau de structures relais (Mission Locales, PIJ, services jeunesse municipaux, centres sociaux etc.), réparties sur l'ensemble du département.

Dans chacune de ces structures, un référent sac ados est chargé d'accompagner les jeunes dans le montage de leur projet.

Les dossiers de candidature sont déposés auprès du relais local, qui après vérification les transmet au Conseil général.

Une Commission est chargée d'instruire et de valider les dossiers.

<http://www.pasdecalais.fr/Actualites/Sports-et-Loisirs/Sac-Ados-prenez-en-main-vos-vacances>

La Médiathèque départementale

personnels petite enfance,
assistants familiaux

Réussites citoyennes

Culture, lecture publique, accueil
des publics

Culture

Philippe Gauchet, directeur

Présentation

La lecture publique est une compétence obligatoire transférée aux départements en 1986. Le Conseil Général du Pas-de-Calais a toujours affiché une réelle ambition en faveur de l'éducation et de la culture dont la lecture publique est une composante forte. La Médiathèque Départementale a pour mission de mettre en œuvre la politique du Département en faveur du développement du livre et de la lecture. La Médiathèque Départementale est **une bibliothèque au service des bibliothèques du département**.

Ses missions principales reposent sur 4 axes :

L'ingénierie et le conseil aux communes et intercommunalités dans la construction, l'aménagement, le fonctionnement des bibliothèques ;

La professionnalisation des équipes des bibliothèques, bénévoles et salariés,

La promotion du livre et de la lecture à travers des actions d'animations, des mises à disposition d'expositions pour les bibliothèques municipales et centres de documentation des collèges, l'organisation ou la participation à des événements littéraires locaux (salons, résidences, prix littéraires, ...) conduites par des bibliothèques, des communes, des associations culturelles rayonnant sur le Département ;

Le prêt de documents (livres, CD, DVD) aux établissements conventionnés.

Exemple d'actions:

- **Formations de la Médiathèque départementale** : Dans le cadre de ses missions d'accompagnement et de formation de ses bibliothèques partenaires, la Médiathèque Départementale ouvre certaines de ses formations thématiques aux autres partenaires. Les stages se déroulent généralement sur une journée. Riches en rencontres et en échanges, ces journées offrent la possibilité de créer de véritables liens au sein du territoire.
- **Prêt d'expositions et d'outils d'animation de la Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais**: Ce service a été mis en place pour accompagner les projets des bibliothèques municipales ou intercommunales, des centres de documentation et d'information des collèges et des maisons départementales de la solidarité. Sont proposés des modules (décors permettant l'installation, dans vos locaux, d'un espace-animation), des expositions-panneaux toujours accompagnées d'une sélection d'ouvrages, des boîtes à contes, des théâtres de marionnettes, des tapis de lecture, des Kamishibai (sorte de petit théâtre en bois japonais permettant d'animer une séance de lecture à voix haute).
- **Saison à la Médiathèque Départementale antenne de Wimereux**. Le quatrième vendredi de chaque mois, de septembre à juin, l'antenne de Wimereux provoque une rencontre, en après-midi, avec les professionnels de la lecture publique sur les sujets du moment, tous thèmes confondus : édition, littérature jeunesse, musique populaire, environnement, mangas... Le soir, la rencontre s'ouvre à toutes les curiosités. Au-delà de ses missions, la Médiathèque du Pas-de-Calais invite tous les publics à une projection de film, une discussion sur un livre, la rencontre d'une association – et toujours en présence du réalisateur, de l'auteur, du concepteur.

Retrouver toutes les rubriques sur <http://mediatheque.pasdecalais.fr/>

P
u Collégiens Solidarité
b

Réussites citoyennes

culture éducation

Culture

action départementale

Elodie Longuevergne
longuevergne.elodie@cg62.fr
tel 03 21 21 47 28

B
u
d
g

clôture des inscriptions pour l'année
scolaire 2011/2012 : 28 mars 2011

Présentation

Le Pas-de-Calais est partenaire du musée du Louvre-Lens qui devrait ouvrir en décembre 2012. Pour autant, la visite de ce lieu n'ira pas de soi et beaucoup ignorent encore les richesses des musées du Pas-de-Calais. Soucieux de mettre en valeur les atouts du territoire, le Conseil Général, propose aux publics des collèges et de la Solidarité d'accéder plus facilement au monde des musées. L'enjeu est partagé avec les musées, qui souhaitent rayonner sur leur territoire et y diffuser leurs collections, afin d'offrir un accès plus large aux publics éloignés de la culture.

Le projet « Permis de musée/er » consiste à **exposer une oeuvre** d'art issue des collections locales **dans les collèges** publics et à assurer **une médiation** à l'attention de la communauté éducative (collégiens, enseignants, agents, parents d'élèves) et de tous les publics dont ceux des Maisons du Département Solidarité.

Une oeuvre est exposée au collège pour une durée de deux à trois semaines, cette exposition est accompagnée d'une médiation culturelle départementale proposée en étroite collaboration avec les musées concernés et les enseignants. Cette médiation permet aux collégiens de l'établissement d'accéder aux collections des musées et à son univers par le biais d'activités et de supports pédagogiques adaptés et de rencontres avec les professionnels du musée. Les thématiques diffèrent suivant les collections de chaque musée : une sélection d'oeuvres est proposée au collège qui choisit la plus pertinente selon son projet pédagogique. Une visite du musée partenaire, prise en charge par le Conseil Général du Pas-de-Calais, est incluse en amont ou en fin du projet. Il s'agit de faire découvrir à deux classes de l'établissement le musée, ses collections, son atmosphère et ses métiers.

La mise en oeuvre de l'opération s'effectue grâce au partenariat noué avec un réseau de structures relais (Mission Locales, PIJ, services jeunesse municipaux, centres sociaux etc.), réparties sur l'ensemble du département.

Fonds solidarité culture

Solidarité

Po
e Réussites citoyennes

culture

Culture

Ligne budgétaire

Bénédicte HOLLIET chargée de
développement culturel de l'Artois et
solidarité culture tel 03 21 21 69 48
holliet.cromarias.benedicte@cg62.fr

B 54.000 € en 2011

toute l'année

Présentation

L'accès à la culture est un droit. Le premier objectif est de permettre à toute personne l'exercice de ce droit. Il ne s'agit pas d'une contrainte, ni d'une injonction. La culture est une porte d'accès parmi d'autres à la citoyenneté, à la vie en société et à l'épanouissement personnel. Une pratique culturelle (atelier, sortie, rencontre ...) peut être un levier pour (re)mobiliser, (re)découvrir des savoir faire autant que des savoir être, vivre et partager des moments de plaisir, une occasion de (re)prendre confiance en soi.

- Ces principes rejoignent ceux inscrits dans la Loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions qui indique dans l'Article 140 « L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté ».

Le Fonds solidarité culture est une aide à des actions qui contribuent à étendre à l'ensemble de la population l'accès aux pratiques artistiques et culturelles, et de consolider, voire créer, une réelle participation des citoyens à la vie de la cité, en privilégiant la mobilisation des ressources culturelles, sociales, éducatives, institutionnelles d'un bassin de vie

Quelle que soit la forme (sorties, ateliers de pratique, création, écriture), les projets doivent se faire avec des structures culturelles professionnelles. Il peut s'agir de

- sorties accompagnées à des spectacles et manifestations culturelles
- ateliers de découverte et d'initiation par la pratique.
- rencontres avec des artistes ou des équipes culturelles, visites de lieux ...

petite enfance famille, assistants
maternels

Réussites citoyennes

culture éveil

Culture

action départementale

Site internet www.cg62.fr

gratuit

Toute l'année

Présentation

Les comptines sont de ce bois-là, elles sont faites pour être partagées. Ainsi les parents peuvent se ménager de petits moments privilégiés avec leurs enfants au travers de ces mélodies simples aux textes tendres.

Doux souvenirs d'enfance, madeleine de Proust de nos années maternelles, elles traversent les époques pour (re)venir à nous, puis nous les transmettons à nos enfants en les chantant les jours de fête ou dans une invitation à s'endormir le soir venu...

Ainsi font font font... Les chansons pour enfants, berceuses, chansons à danser, à mimer, à rire... Chansons à rire mais aussi parfois à pleurer.

Que le charme de ces éternelles chansons envahisse les foyers de notre beau Département, la mère Michèle y cherchera son chat, le meunier comme d'habitude aura du mal à se réveiller, les 3 petits chats y feront leurs bêtises, l'araignée Gypsie s'essayera à l'alpinisme...

2010 était l'année de toutes les musiques et de la danse en Pas-de-Calais... À cette occasion, le Département du Pas-de-Calais a voulu que la musique soit aussi l'affaire des enfants et de leurs parents... Il a fait appel à des musiciens professionnels habitant dans le Département pour revisiter quelques grands standards de ces chansons pour enfants.

Ils ont dépoussiéré les arrangements, apporté des instruments originaux, emprunté des rythmes et des sonorités aux musiques du monde et proposent ici un album aux allures nouvelles qui, nous l'espérons, enchantera petits et grands.

→ L'album est et le livret sont téléchargeables gratuitement et légalement sur

<http://www.pasdecalais.fr/Actualites/Solidarite-et-sante/Comptines-a-telecharger>

Centre départemental d'Archéologie

Tous publics (principalement Jeunesse)	Réussites citoyennes
Culture, éducation, pédagogie	Culture
action départementale	Centre départemental d'Archéologie Julie Lamart Tél. : 03 21 21 69 34 lamart.julie@cg62.fr
	Réservation plusieurs mois à l'avance

Présentation

Le Centre départemental d'Archéologie du Pas-de-Calais réunit une équipe d'archéologues aux compétences variées et complémentaires permettant d'appréhender toutes les étapes de l'archéologie, de la fouille de terrain à la restitution des données au public le plus large possible.

Ainsi la sensibilisation des publics aux recherches archéologiques départementales est assurée par une équipe de médiateurs qui propose des **expositions, des animations, des malles pédagogiques, des visites guidées...**

Des expositions itinérantes prêtées gratuitement sillonnent les collèges, médiathèques, bibliothèques, musées, etc. Elles sont prêtées gratuitement pour 4 à 6 semaines.

Des animations sur des thèmes et des périodes chronologiques variés sont proposées : la fouille archéologique, les métiers de l'archéologie, les études post-fouille, l'anthropologie, l'écriture (origines, formes et fonctions, pouvoir de l'écriture, illettrisme...), les voies romaines, les habitats, les modes de vie, les pratiques de subsistance, l'artisanat et les techniques, science des races ou racisme dans la science (éducation citoyenne), etc. Si les conditions de sécurité le permettent, des visites guidées sont organisées sur les sites archéologiques, à destination du grand public, à l'occasion des fouilles effectuées par le Centre.

Le Centre départemental d'Archéologie est disposé à étudier toute proposition de collaboration sur des projets pédagogiques, en lien avec l'archéologie, menés sur l'année scolaire, qu'ils émanent d'un enseignant ou d'une équipe pluridisciplinaire (nouvel enseignement Histoire des Arts, projet d'accompagnement éducatif, etc.). Il accueille également des élèves ou des étudiants stagiaires (découverte des métiers au collège, master professionnel, etc.)

Remarques

Les propositions de médiation sont consultables en ligne : <http://archeologie.pasdecals.fr/>

Les activités étant axées sur la manipulation, l'interactivité, la compréhension et l'appropriation du patrimoine archéologique par les sens, une adaptation aux publics du Pôle Solidarités ou aux publics isolés, empêchés ou en situation de handicap est tout à fait envisageable. La variété des thèmes permet d'intéresser des enseignants de diverses disciplines (Histoire, Français, Lettres Classiques, Sciences, SVT, Education Physique et Sportive, Art, etc.). Des projets ont déjà été menés avec avec des classes Segpa, ou des écoles de déficients visuels.

Il est prudent de solliciter par écrit l'exposition plusieurs mois avant la période envisagée, le **calendrier prévisionnel de réservation étant souvent arrêté en mai pour l'année scolaire suivante**. La réservation doit se faire auprès de l'équipe de médiation du Centre départemental d'Archéologie par téléphone ou courriel.

<http://archeologie.pasdecals.fr/>

Actions culturelles

P

u tout public

b

Réussites citoyennes

Tous champs artistiques et culturels

Culture

action départementale

Direction de la culture

toute l'année

Présentation

- **Concert du partage** : Depuis 2008, le Conseil Général du Pas-de-Calais a souhaité proposer ce concert dans le département dans un territoire différent chaque année. Gratuit, il est en priorité ouvert aux publics en difficulté sociale. C'est pourquoi la Maison du département de la Solidarité du territoire est mobilisée ainsi que les structures d'aide sociale locales (services et associations...).

- **Scènes vagabondes** un est dispositif de spectacles pour aller à la rencontre des habitants du Pas-de-Calais, dans les zones rurales ou les quartiers éloignés de l'offre culturelle. Cirque Plume, Traces à Olhain, La Licorne, Le Prato ...

- **Célébrations départementales** : L'année 2012 sera olympique dans le Pas-de-Calais ou ne sera pas ! c'est un peu le résumé qui pourrait être fait en vue de ce qui attend les habitants du département dès le 1er janvier prochain.

Dans ce cadre, l'institution lance un grand appel à projets auprès de la population. Associations, communes, intercommunalités, structures jeunesse, clubs, centres sociaux, etc. : cet appel à projet vous est destiné !

Expériences précédentes, la Grande Guerre, 2010 année de toutes les musiques et de la danse



Ouvrez votre club : objectif 2012 !

P
u public solidarité public féminin,
b public handicapé,
I

Po
e Réussites citoyennes

sport

Sport

Appel à projets

Maison des Sports
9, rue Jean Bart
62143 ANGRES
Tél. : 03 21 72 67 00

Date limite de dépôt : 7 juin 2011

Présentation

L'appel à projets du Département du Pas-de-Calais est en ligne !

Que vous souhaitiez développer le sport pour les féminines, les personnes âgées, le public handicapé, les jeunes des quartiers, etc., Ouvrez votre club s'adresse à tous les clubs qui souhaitent faciliter l'accès à la pratique sportive pour tous.

Grâce à cette aide, nul doute que votre structure se dotera d'outils adaptés au développement de la pratique sportive... pour tous !

Nouveauté pour cette formule 2011-2012, en cette année Olympique, l'occasion est donnée au mouvement sportif de profiter de la dynamique engendrée par les Jeux Olympiques de Londres 2012 pour ouvrir et promouvoir davantage son activité en faveur des publics qui en sont éloignés. Les clubs pourront proposer un événement de célébration des valeurs de l'Olympisme et bénéficier ainsi d'une aide dans le cadre d'Ouvrez votre club.

<http://www.pasdecalais.fr/Actualites/Sports-et-Loisirs/Ouvrez-votre-club-objectif-2012>

<http://www.pasdecalais.fr/Sports-et-Loisirs/Aides-departementales/Ouvrez-votre-club-objectif-2012>

Les Archives départementales

P

u scolaires

b

Réussites citoyennes

Culture, mémoire,
pédagogie, médiation

Archives

Action départementale

Archives départementales du Pas-de-
Calais – Centre Mahaut d’Artois
1, rue du 19 mars 1962, 62000
Dainville
Tél : 03-21-71-99-46
Lefebvre.sylvie@cg62.fr

Présentation

Les archives départementales cumulent les compétences d'un service administratif généraliste et celles d'un établissement culturel et scientifique. Parmi leurs missions, la mise en valeur du patrimoine documentaire et, au-delà, de l'histoire du Pas-de-Calais, par l'organisation de manifestations culturelles (expositions, publications, conférences, lectures d'archives) et grâce aux actions pédagogiques assurées par le service éducatif (visites et séances de travail pour les classes)

Le service éducatif des Archives départementales du Pas-de-Calais permet de travailler sur des documents authentiques utilisables dans de multiples disciplines comme l'histoire, la géographie, les lettres, les arts plastiques, etc. Il organise des ateliers (héraldique, sigillographie, le manuscrit médiéval), des visites, des séances de travail sur documents. Il peut aussi aider à constituer des dossiers documentaires et des corpus historiques, conseiller lors du montage de projets à dominante historique et patrimoniale, notamment dans le cadre des itinéraires de découverte.

Expérimentation nouvelle année scolaire 2010-2011 : à partir de séances de travail d'élèves de classes de seconde, sur des documents d'archives (archives judiciaires, scolaires, iconographiques et bibliographiques), les élèves ont dû produire un texte littéraire dans le cadre de la nouvelle option « littérature et société ». Un jury, composé des enseignants du service éducatif et de membres du personnel des archives a sélectionné les 4 meilleurs textes. Des ouvrages agrémentés de petits lots ont été attribués aux élèves en guise de récompense. Les productions des élèves seront publiées sur le site internet des archives.

Accueil d'un nouveau public :

Groupe d'enfants de l'IME. Un souhait de renouvellement de l'opération a été exprimé de la part de l'équipe éducative de l'IME.

Elèves de SECPA dans le cadre de la participation à l'atelier de sigillographie et visite des archives.

Remarques

Les visites, ateliers et prêts d'expositions itinérantes sont gratuits.

Quelques expositions virtuelles thématiques sont à découvrir sur le site.

Les archives départementales sont partenaires du Bureau de l'Accompagnement aux Origines (DEF pôle de la Solidarité)

<http://www.archivespasdecalsais.f>

Guide des actions éducatives

P
U
b
I

collégiens

Réussites citoyennes

éducation culture sport
citoyenneté

Education et collèges

Appel à projets

Référents collèges des territoires

dépôt des projets en mai et en novembre

Présentation

Avec le Plan Collège 2009-2014, cet engagement fort prend la forme d'une politique éducative volontariste et ambitieuse avec un investissement de 380 millions d'euros sur les cinq prochaines années.

Le Département entend prolonger et renforcer cet accompagnement en vous proposant un réel partenariat, conjuguant singularité et spécificité des projets d'établissement.

Le département souhaite être présent pour chaque collégien dans son parcours d'apprentissages des savoirs, de découverte du monde et de construction de la citoyenneté.

Le Guide des Actions Éducatives : trois univers éducatifs

le collège, lieu de vie et de formation citoyenne : le département privilégie une approche dynamique du savoir mieux vivre ensemble dans la diversité

le collège, lieu d'ouverture sur le monde : maîtriser les technologies de l'information, pratiquer les sciences ou apprendre une langue vivante participent au développement d'un esprit critique et tolérant

le collège, acteur du développement durable : en adoptant l'Agenda 21 , le département souhaite partager sa démarche de développement durable avec la communauté éducative

Conseil Départemental des Collégiens

P Collégiens

Réussites citoyennes

éducation citoyenneté

Education et collèves

action départementale

Stéphanie REVIRON
Chargée de Mission du Conseil
Départemental des Collégiens
Tél. : 03 21 21 90 32
reviron.stephanie@cg62.fr

Présentation

Le Conseil Départemental des Collégiens, dans lequel chaque collège volontaire est représenté par un élève de 5e ou de 4e, élu pour un mandat de 2 ans, se présente comme un espace privilégié pour consulter les jeunes, leur donner la parole et rester à l'écoute de leurs attentes, tout en contribuant à leur épanouissement individuel, au-delà de leur réussite scolaire.

Dans la continuité des projets éducatifs menés au sein des établissements scolaires, ce Conseil a pour missions essentielles de :

faire connaître aux jeunes élus, leur département et le Conseil Général, son fonctionnement, son rôle et ses liens spécifiques avec les collèges ;

contribuer à la formation des jeunes à la citoyenneté et leur faire vivre une leçon d'éducation civique "grandeur nature"

découvrir, par la démarche de projet, l'exercice démocratique dans une collectivité territoriale au service des citoyens

constituer un relais auprès des autres collégiens par une mise en place d'une réflexion collective sur une thématique identifiée

Avec la mise en place de cette nouvelle instance, le Département du Pas-de-Calais propose aux collégiens de vivre une aventure citoyenne, politique et humaine.

Après la campagne électorale menée au sein des collèges publics du Pas-de-Calais afin d'élire leurs Conseillers Collégiens, 75 établissements ont répondu favorablement à cette nouvelle initiative départementale.

Les élus et les collégiens ont la possibilité de partager et de proposer leurs expériences, leurs avis sur le blog consacré au Conseil Départemental des Collégiens : <http://cdc.pasdecals.fr>

<http://www.pasdecals.fr/Education/Le-Conseil-Departemental-des-Collegiens2>

Dispositif de suppléance et remplacement dans les collèges

Public cible	Bénéficiaires du RSA	Pôle	Solidarité
Thématiques	insertion par l'emploi dans le cadre des liens transversaux qui unissent le Pecs et le Pôle Solidarité	Direction Service	Direction du Développement Social Insertion et Emplois en Entreprise
Dispositif		Contact	Guillaume Manier

Objectifs :

Permettre un taux de couverture des absences très significatif par rapport à la pratique étatique

Répondre à la problématique de la suppléance de ces personnels en promouvant une politique d'insertion par l'emploi

Assurer une meilleure continuité du service public dans les collèges

Faciliter la mission d'autorité fonctionnelle du Principal en le dotant des moyens nécessaires au bon fonctionnement de son établissement

Modalités :

Faire intervenir sous forme de contrats de mise à disposition, des salariés en insertion relevant d'Associations Intermédiaires dont le profil correspond aux ATTEE

Ces associations, dont le but est l'insertion par l'activité économique, disposent d'un vivier sur l'ensemble du territoire départemental.

Ces dernières sont conventionnées au titre des crédits insertion pour l'accompagnement technique et le suivi socio-professionnel des bénéficiaires du RSA.

Suppléer à J+1, les absences maladie ordinaire et accident de travail des ATTEE, supérieures à 7 jours dans la limite de 90 jours, tout en prenant en compte les cas particuliers, qui nécessitent l'intervention d'une AI, lorsque plusieurs absences de moins de 7 jours interviennent parmi les ATTEE d'un même établissement

Mise en place d'une procédure informatique appropriée permettant un lien direct entre le chef d'établissement et la Direction Education et Collèges. Dans un cadre prédéfini, il appartient à chaque chef d'établissement de gérer l'enveloppe financière qui lui est allouée en la matière, en fonction de ses besoins. Cette gestion est facilitée par les fonctions de l'outil informatique mis en place.

Mise en œuvre d'un système de conventionnement destiné à établir les modalités des compétences respectives de chacun dans le cadre d'un dispositif global d'insertion (Conseil Général du Pas de Calais/Collèges/Associations Intermédiaires)

Ce dispositif quadriennal, mis en œuvre après lancement d'un système de consultation auprès des Associations Intermédiaires du Département du Pas-de-Calais constitue aujourd'hui, une solution innovante de gestion amenant la Direction de l'Education et des Collèges, le SI2E et les collèges du Département mais aussi la Direction des Ressources Humaines pour les absences de plus longue durée, à travailler en toute transversalité.

Contrat Unique d'Insertion dans les collèges

Public cible	bénéficiaires du RSA	Pôle	Solidarité
Thématiques	insertion par l'emploi dans le cadre des liens transversaux qui unissent le Pecs et le Pôle Solidarité	Direction Service	Direction du Développement Social Insertion et Emplois en Entreprise
Dispositif	CUI	Contact	Guillaume Manier

Objectifs :

Le CUI a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

A ce titre, le dispositif est centré sur le bénéficiaire et son accompagnement professionnel est assuré par un référent unique, et un tuteur volontaire au sein du collège.

Dans ce cadre, l'immersion en entreprise, la validation du projet professionnel et la formation pré-qualifiante, qualifiante ou diplômante doivent être mis en œuvre par l'employeur (collège) afin que le CUI soit gage d'un parcours « qualité » pour ceux qui en sont bénéficiaires.

Modalités :

Le bénéficiaire peut prétendre à 24 mois maximum de contrat s'il remplit les conditions de renouvellement à hauteur de 26h hebdomadaires.

Les postes identifiés en la matière sont des postes qui relèvent de l'entretien, de l'aide au service de restauration, au service dit « partagé » et à la maintenance des bâtiments.

Aujourd'hui, près de 150 CUI bénéficiaires du RSA sont affectés dans les collèges et font l'objet d'une procédure de traitement amenant la Direction de l'Education et des Collèges, le SI2E et les collèges du Département à travailler en toute transversalité.

Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie

Public cible	bénéficiaires du RSA	Pôle	Solidarité
Thématiques	Accompagnement, Insertion Sociale des bénéficiaires du RSA, des Jeunes	Direction Service	Direction du Développement Social Service Départemental de l'Action Sociale
Dispositif		Contact	Patricia Gondo

Présentation

L'accompagnement des Bénéficiaires du RSA : Le dispositif Référent - Solidarité s'appuie sur un réseau partenarial fort, constitué par les CIAS et CCAS, les associations œuvrant dans le domaine de lutte contre les exclusions, les Missions Locales, les services sociaux des Caisses d'Allocations Familiales et la MSA. Les services médico-sociaux du Département sont également mobilisés dans le cadre des politiques de prévention et de protection.

Comme le précise le Projet Stratégique Départemental, l'offre d'insertion sociale contribue à relever les défis territoriaux. Il s'agit pour l'essentiel dans un premier temps de tendre à l'amélioration des conditions de vie, de conforter le vivre ensemble de notre population la plus fragile, d'éviter le décrochage scolaire en agissant sur les facteurs d'exclusion : faible mobilité, cumul de difficultés sociales, illettrisme ..L'offre d'insertion sociale doit lorsque les potentialités des personnes le permettent préparer à un retour à l'emploi ou un accès vers l'insertion professionnelle ou l'emploi durable.

Enfin, il convient de penser l'insertion sociale comme une composante permanente de la définition et de la mise en œuvre des politiques départementales, de mettre en cohérence les interventions des différents partenaires dans le domaine de l'insertion.

Les actions menées

Les Missions Locales, partenaires privilégiés du Département dans l'accompagnement du public jeune de 16 à 25 ans, ont exercé la mission de référent-solidarité auprès de 1 725 jeunes bénéficiaires du RSA, en 2010.

Les plus jeunes représentent environ un tiers des bénéficiaires.(Inf. à 25-29)(source : bilan RSA septembre 2010).

L'analyse des échelles de distance à l'emploi par tranche d'âge montre que les jeunes de moins de 30 ans sont principalement impactés par l'instabilité du logement : Inadaptation, logement provisoire, dois quitter mon logement, pas de logement.. (mensuel du social février 2011 : analyse des échelles de distance à l'emploi).

Dans le cadre du protocole qu'elles ont signé avec le Conseil Général, les 9 Missions Locales accompagnent également les jeunes dans les domaines du logement, de la santé, de l'accès à la culture et au sport, de la parentalité...

Les actions d'insertion sociale pour les bénéficiaires du RSA :

CP du 5 octobre 2009 : les axes et thématiques d'insertion sociale se déclinent comme suit :

AXE 1 : DYNAMISATION et MOBILISATION DES COMPETENCES

Il s'agit de permettre au bénéficiaire d'acquérir ou de retrouver des capacités telles qu'aller vers l'autre, rompre l'isolement, avoir confiance en soi ... Ces actions sont la base de l'élaboration d'un projet de vie, d'un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Action 1 : Emergence de projet de vie

Action 2 : Gestion du budget et consommation

Action 3 : Bien-être, accès aux soins, prévention des conduites addictives.

AXE 2 : DEVELOPPEMENT et VALORISATION DES COMPETENCES

Les actions développées dans cet axe sont une première étape à la construction d'un projet d'insertion professionnelle.

Action 1 : Maîtrise des savoirs de base

Action 2 : Les ateliers du savoir.

AXE TRANSVERSAL COMPLEMENTAIRE : SOUTIEN AUX PROJETS

Action 1 « Mobilité » doit se dérouler en complémentarité avec l'une des actions de l'un des deux axes ci-dessus. Elle doit permettre au bénéficiaire de mieux appréhender son environnement, savoir se déplacer.

Action 2 « Développement d'actions collectives d'insertion sociale », est spécifique à chaque territoire. Il s'agit de projets locaux à caractère citoyen et d'engagement dans la cité.

Ces actions font l'objet d'un appel à projet depuis la mise en œuvre du RSA et d'une programmation territoriale.

En 2011, deux actions interviennent par la pratique du sport comme support au développement de la mobilité, et d'émergence d'un projet de vie.

Remarque : il est à noter qu'en 2006, le Fonds Insertion Culture et le Fonds Insertion par le sport ont été transférées de la DDS au Pôle de l'Education, de la Culture, Sport, jeunesse et archives.

Les autres champs de compétences partagées : la politique jeunesse

Le SDAS gère le dispositif Fonds d'Aide aux jeunes. A ce titre, il siège au sein du groupe politique jeunesse. Les échanges d'information permettent d'harmoniser les différents dispositifs.

Appels à projets prévention santé

Présentation

L'appel à projets de santé se déroule annuellement selon des modalités plus ou moins concertées avec nos partenaires extérieurs : Etat, Assurance maladie, CG59, CR.

Néanmoins, l'instruction des demandes de financement suit des règles identiques, quel que soit le financeur sollicité.

Les instructions se déroulent à 2 niveaux :

1 – territoire : un comité technique, placé sous la responsabilité du Coordonnateur santé, se compose de partenaires externes (éducation nationale, services de soins, mission locale, associations, ...) **et de partenaires internes** (référents collèges essentiellement, sport).

2 – Siège : instruction des financements supra-territoriaux et départementaux. Selon les cas, nos collègues de la DEC et du Sport sont sollicités sur la pertinence ou non du projet et/ou du porteur au regard de la politique départementale.

Remarques

Les comités techniques permettent l'association de professionnels internes ou externes sur un projet en dehors du cadre de l'APAS.

Ex : sur le Calais, la coordonnatrice santé a réalisé un état des lieux sur la problématique des grossesses très précoces. Actuellement, elle, les référents collège et culture travaillent en commun à la mise en place d'un projet à la rentrée prochaine, chacun sollicitant son propre réseau.

– Dans les territoires, les liens transpôles sont vraiment facilités lorsque le coordonnateur santé est agent du CG et lorsqu'il existe une proximité de lieux entre MDS et MDDL.

Appel à projets citoyenneté Personnes Agées / Personnes Handicapées

Public cible	PA/PH	Pôle	Solidarité
Thématiques	Culture Loisirs NTIC Développement durable	Direction	Personnes âgées / Personnes handicapées / Santé
Dispositif	Appel à projets	Contact	Héloïse Parent
Budget	100000€ PA 50000€ PH	Calendrier	En 2009 Mai Juin En 2010 Octobre Novembre

Présentation

En 2009, le Conseil Général, avec le soutien financier d'AG2R (groupe d'assurance de protection sociale et patrimoniale) et de l'association de gestion des fonds du CODERPA (Comité Départemental des Retraités et des Personnes Agées), a lancé le premier appel à projets « Personnes Agées et Retraités : tous acteurs de la vie citoyenne ». En 2010, l'appel à projets « citoyenneté » a concerné les adultes et enfants en situation de handicap en plus des personnes âgées permettant ainsi de répondre à l'orientation relative au « maintien du lien social et accessibilité socioculturelle dans la cité » inscrite dans les deux schémas départementaux personnes âgées et personnes handicapées ainsi qu'à la volonté forte de convergence des dispositifs PA/PH. Pour cette nouvelle édition, le partenariat financier a été élargi à la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT), ainsi qu'au Régime Social des Indépendants (RSI).

Un projet, trois thèmes : la culture, l'environnement et le développement durable, les nouvelles technologies. L'idée est de permettre la participation et l'implication des personnes âgées et/ou handicapées dans la vie de la cité, de renforcer le lien social, de favoriser l'échange de savoirs, d'encourager la mise en valeur de la richesse individuelle, autant de projets qui peuvent bénéficier d'une aide du Département. L'enveloppe budgétaire consacrée à la mise en œuvre de cet appel à projets s'élève à 100000€ sur le champ personnes âgées et 50000€ sur le champ personnes handicapées.

En 2009, 54 projets ont été déposés contre 80 projets en 2010 soit une progression de 45%. Ils portent majoritairement sur la thématique culture / loisirs.

L'approche territoriale est privilégiée. En effet, une aide méthodologique peut être apportée par le référent PA/PH du territoire dans la rédaction du projet si le porteur de projet le souhaite. Par ailleurs, l'étude de chaque dossier est réalisée à l'échelle du territoire par le référent PA/PH concerné en lien avec un représentant du CODERPA ou un représentant du CDCPH (Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées) selon le type de projet. L'avis technique de ce binôme est ensuite présenté au jury de sélection lors de l'instruction du dossier. Ainsi l'appréciation des dossiers est plus pertinente, les référents PA/ PH ayant une connaissance fine du contexte local et des porteurs potentiels.

Les relations DPAHS / Direction de la culture autour de l'appel à projets citoyenneté

Les relations entre la DPAHS et la Direction de la Culture s'engagent autour de la thématique citoyenneté. En effet, chaque dossier reçus en 2010 a fait l'objet d'un échange d'informations riche ce qui a permis soit :

de conforter les décisions prises,

de développer un accompagnement conjoint des porteurs par les référent culture / référent sport / référent PA/PH pour certains dossiers à retravailler,

de réorienter certains projets sur le fonds solidarité culture, D'autres pistes de travail ont été évoquées : travailler à l'élaboration d'outils communs (dossiers, base de données...), développer la collaboration en amont du lancement de l'appel à projets et lors de l'instruction... et seront prochainement entamées.

Enfin, la DPAHS travaille également en collaboration avec la Direction des sports autour de l'appel à projets « Ouvrez votre club » et contribue au montage de certaines actions permettant d'associer les publics PA ou PH à l'occasion de grandes manifestations sportives (ex : Lutte féminine...).

Parentalité Prévention

Public ciblé :	Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	Pôle	Solidarité
Thématique	Enfance Famille	Direction	Enfance Famille
Dispositif	Schéma Départemental Enfance Famille	Contact	Maryline Sergent

Présentation :

Le Schéma Départemental de l'Enfance et de la Famille 2011-2015 fixe les orientations sur le champ de la protection de l'enfance pour renforcer la prévention et les actions de soutien à la parentalité. Dans ce cadre, différents axes s'inspirant des préconisations de la Loi du 5 mars 2007 sont posés.

Remarque :

Il s'agit notamment de :

Favoriser le développement social local sur le champ de la prévention et l'insertion à la vie sociale avec les acteurs concernés (ex : centres sociaux)

Définir la prévention spécialisée à partir d'actions de prévention adaptées à l'environnement territorial. En raison de la tranche d'âge ciblée (11- 16ans), des actions partenariales seront privilégiées avec la direction de l' Education autour de thèmes spécifiques(avec les collègues).

Soutenir les internats de réussite éducative (IRE) et le développement des familles hébergeantes).Les expériences menées à ce jour en partenariat avec l'éducation nationale sont à poursuivre et à encourager.

Construire des projets de soutien à la parentalité à partir de l'ensemble des ressources territoriales.

Sur le champ éducatif, dans le cadre des mesures d'accompagnement exercées par les services d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) et les services sociaux départementaux, les interventions s'appuient sur des relations partenariales constructives avec les différents acteurs sur le champ de la culture, du sport...

Les perspectives de travail sur ce champ sont de nature à valoriser les jeunes et permettre leur insertion dans leur environnement.

En parallèle, les actions de soutien à la parentalité s'élaborent dans une action collective (centres sociaux, loisirs...) pour restaurer ou consolider le lien parent/enfant (actions collectives avec les associations d'aide au foyer ou dans le cadre des réseaux d'écoute et d'appui à la parentalité : REAAP).

Accompagnement des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance

Présentation

Le Schéma Départemental de l'Enfance et de la Famille 2011-2015 fixe les orientations sur le champ de la protection de l'enfance pour améliorer l'accompagnement des jeunes confiés à l'ASE dans le cadre d'un accueil administratif et judiciaire.

Remarque

Il est convenu de construire une offre de service qui s'adapte aux jeunes et à leurs problématiques pour développer de nouveaux modes d'accueil sur l'ensemble du Département (accueil d'urgence, accueil modulable, accueil 72h...).

Les projets mis en place dans le cadre du suivi des jeunes confiés à l'ASE intègrent des dimensions différentes : relations familiales, scolarité, loisirs et peuvent se concrétiser par des actions diversifiées. C'est ainsi que des ateliers éducatifs sont élaborés pour les jeunes et prévoient des sorties culturelles ou des activités sportives.

A cette occasion, des négociations sont menées avec les services concernés pour financer ou organiser la participation des jeunes et suivant le cas de leur famille.

Une connaissance accrue des différents dispositifs sur le champ Culture, Sports, Education s'avère opportune pour le montage de projets innovants de nature à renforcer l'estime de soi. L'association des familles peut contribuer à étayer ce lien parent/enfant.

En ce qui concerne les jeunes pris en charge par l'ASE dans le cadre des contrats jeunes majeurs , les objectifs de travail s'orientent autour de l'insertion sociale et professionnelle. Des actions plus ciblées sont préconisées pour favoriser l'accès à la culture , sport...